

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 527

présenté par
M. Hetzel et M. Tian

ARTICLE 12

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« les coûts pertinents du service rendu et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette notion subjective est dangereuse pour la qualité du service du droit public.